

BULLETIN 2022-06



Objet : Compilation administrative et changements au Règlement de rallye-cross

Date : Le 29 novembre 2022

Entrée en vigueur : Immédiatement

ARGUMENTAIRE

La formulation actuelle du règlement est partiellement obsolète. Reconnaître d'autres autorités sportives ou disciplines pourrait nuire à certains compétiteurs. Nous devons donc indiquer que CARS se réserve le droit d'appliquer une sanction équivalente.

7.2 PÉNALITÉS POUR DISQUALIFICATION OU SUSPENSION PAR UNE AUTRE AUTORITÉ SPORTIVE OU DISCIPLINE PARTICIPER À DES COMPÉTITIONS INTERDITES

1. Toute personne ou organisme qui ~~promeut, s'inscrit, court, participe comme officiel, ou de toute autre façon que ce soit, ou annonce ou obtient la publicité pour les résultats d'une compétition organisée ou tenue non conformément à ce RSN, ou~~ qui sera disqualifié ou suspendu par les autorités ou autorité sportive de tout autre discipline reconnue par CARS, ~~sera disqualifié ou suspendu et devra renoncer à son droit :~~ sera sujet à des mesures disciplinaires et CARS se réserve le droit de reconnaître et d'appliquer la sentence en ce qui a trait à
 1. a) ~~de~~ détenir une licence de compétition de CARS;
 2. b) ~~d'~~ occuper tout poste officiel en relation avec CARS ou toute compétition;
 3. c) ~~à~~ être éligible à participer à des ~~rallyes~~ compétitions;

pour aussi longtemps que CARS le jugera bon.

Argumentaire :

Actuellement le Règlement ne permet pas de corriger une erreur administrative découverte après la tenue de l'événement.

20.13 ERREURS DE COMPILATION D'ORDRE ADMINISTRATIF

Si, lors de la révision de la compilation, même au moment de téléverser les données dans la base de données de CARS pour les points et les classements provisoires, on découvre une erreur administrative, CARS se réserve le droit de corriger ces erreurs. Si ce faisant, cela modifie les points, les classements ou les positions indiquées dans les résultats finaux affichés lors du rallye, les compétiteurs concernés seront avertis.

De nouveaux résultats finaux seront affichés sur le site de CARS et dans les classements provisoires.

Argumentaire :

En rallye-cross les passagers n'ont pas besoin d'un permis de conduire, ni d'une licence de compétition. En diminuant l'âge du passager à 14 ans, tout en respectant les limites minimales physiques, cela permet plus de participation.

27.3.1 Compétiteurs

b) Les passagers **âgés d'au moins 14 ans**, pesant au moins 36 kg (80 lbs) et mesurant au moins 145 cm [(4'9'')] sont **permis admis**.

Argumentaire :

Clarification de la terminologie pour les véhicules récréatifs hors-route (VRH)

Obligation de pneus automobiles sur les VRH parce que les pneus d'origine pour les VRH ont tendance à endommager la surface de la route pour les voitures.

27.3.2.2 ~~UTV's~~ ~~VTT~~ VRH

- a) **Sont permis les véhicules récréatifs hors-route (VRH) produits en série, aussi connus sous le nom VTT (véhicules tout-terrain) les véhicules utilitaires à quatre roues et les côte-à-côte.**
- b) Pas de changement
- c) Armature de sécurité

- **Il faut conserver au moins la structure supérieure tubulaire de l'habitacle ou sa cage de protection.**
- **Quel que soit le cas, le haut de la cage de protection ne doit pas être plus bas que le haut du casque du pilote en position normale de conduite.**
- **Aucun véhicule comportant des dommages à la cage de protection ou à ses composantes ne peut compétitionner.**

d) Motorisation

- **La motorisation doit être d'origine. (pas de changement)**

e) Pas de changement

f) Pas de changement

g) Pas de changement

h) Roues et pneus

- **Tout pneu produit en série pour les ~~VTT~~ ou le marché automobile est permis.**
- **Les pneus pour VRH sont interdits.**

- Si l'organisateur décrète que les pneus d'un véhicule endommagent trop la route, ces pneus peuvent être interdits.
- Les entretoises de roues, les roues avec des déports mineurs et les kits de suspension à voie large disponibles dans le commerce sont permis.